
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 août 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gaétan Gingras, chef de division - Parcs
Mme Isabelle Ménard, chef de division - Urbanisme, permis et inspection
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement
Mme Lucie Nenkui, attachée politique

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : environ quatre-vingt (80)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

10.01 - Déclaration de la Mairesse d'arrondissement.

Madame Christine Black, mairesse d'arrondissement, s'adresse aux personnes présentes dans la salle :

Bonsoir à tous.

Avant notre minute de silence, je vous invite à prendre un moment d'arrêt afin de nous remémorer les tristes événements qui sont survenus il y a 8 ans de cela.

Le 9 août 2008, un jeune homme, Freddy Villanueva, a perdu tragiquement la vie, dans le cadre d'une intervention policière.

Au lendemain de son décès, une partie de la population de Montréal-Nord s'était exprimée fortement.

Reconnaissons-le, la communauté de notre arrondissement en a été marquée profondément.

Et depuis, les choses n'ont plus jamais été pareilles. Montréal-Nord continuera d'évoluer et de changer en mieux. Nous continuerons à faire face avec sérieux, sensibilité et compassion aux problématiques sociales de l'arrondissement, particulièrement celles du quartier nord-est.

Montréal-Nord est reconnue pour la diversité et la vitalité de sa communauté. Plus que jamais, vous et moi, nous devons vivre ensemble, en harmonie.

Le vivre ensemble. Ce sont des mots que vous avez dû lire ou entendre à plusieurs reprises depuis la tenue du Sommet du vivre ensemble qui a eu lieu à Montréal en juin 2015 et auquel 23 maires de partout dans le monde ont pris part.

Comme le disait notre maire, monsieur Denis Coderre lors de ce Sommet, «Comment peut-on soutenir la ville ouverte, diverse et accueillante, tout en prévenant l'exclusion et la discrimination? Comment peut-on trouver l'équilibre idéal entre l'ouverture et la vigilance?»

Le vivre ensemble, ça se construit et ça se vit au niveau local, c'est-à-dire ici même, à Montréal-Nord.

Dans un de ses plus célèbres discours, le président Kennedy déclarait :

« Ne fermons donc pas les yeux sur nos divergences, mais portons aussi notre attention sur nos intérêts communs et sur les moyens par lesquels ces divergences peuvent être aplanies. { ... } Car en dernière analyse, notre lien commun fondamental, c'est le fait que nous habitons tous sur cette planète. Nous respirons tous le même air. Nous chérissons tous l'avenir de nos enfants. Et nous sommes tous mortels. »

Aujourd'hui, ce 8 août 2016, nous n'oublions pas les événements de 2008. Nous n'oublions pas le message que nous a envoyé une partie de la population de Montréal-Nord. Ni ce que le coroner Perreault nous a recommandé, à savoir de mettre sur pied un plan d'action pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale de certains citoyens de Montréal-Nord.

Message reçu, nous avons tenu avec toutes les forces vives de Montréal-Nord et des représentants de Montréal, Québec et Ottawa, deux rendez-vous ayant pour thème la jeunesse afin de mettre en place ce plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion. Et vous en verrez très prochainement les résultats. Des résultats concrets.

Prenons donc tous ensemble une minute pour méditer ceci et nous rappeler qu'un enfant qui meurt, quelles que soient les circonstances, c'est toujours tragique.

CA16 10 286

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 août 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

10.02

CA16 10 287

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 27 juin 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 10 288

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 juillet 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1167161016

CA16 10 289

Adjuger à Construction Soter Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 817 454,49 \$, taxes incluses, le contrat pour des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages, et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement et autoriser une dépense totale de 2 900 421,79 \$, taxes incluses. Cette dépense sera assumée par la Ville centre et l'arrondissement de Montréal-Nord.

Appel d'offres 980 / 5 soumissions

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Soter Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 817 454,49 \$, taxes incluses, le contrat 980 pour l'exécution des travaux de pulvérisation pour la réfection de pavages et la reconstruction de trottoirs sur diverses rues de l'arrondissement ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 900 421,79 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1166329009

CA16 10 290

Adjuger à Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 508 322,95 \$, taxes incluses, un contrat pour l'aménagement d'un jeu d'eau et d'une placette au parc Aimé-Léonard et autoriser une dépense de 550 072,95 \$.

Appel d'offres 966 / 5 soumissionnaires

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Les Entreprises Berthier inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 508 322,95 \$, taxes incluses, le contrat 966 pour la construction d'un jeu d'eau et d'une placette au parc Aimé-Léonard ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 550 072,95 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164383009

CA16 10 291

Adjuger à AECOM Consultants inc., au montant maximal de 379 126,61 \$, taxes incluses, pour le contrat 1 et à Beaupré & Associés Experts Conseils inc., au montant maximal de 362 910,89 \$, taxes incluses, pour le contrat 2, de services professionnels d'une firme d'architecture multidisciplinaire de paysage pour divers projets à l'arrondissement et approuver les projets de conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et ces firmes.

**Appel d'offres 988-A / Contrat 1 - 7 soumissions
Contrat 2 - 4 soumissions**

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit adjugé à AECOM Consultants inc., au montant maximal de 379 126,61 \$, taxes incluses, le contrat 988-A no 1 pour les services professionnels multidisciplinaires d'une firme d'architecture de paysage pour divers projets à l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et AECOM Consultants inc ;

QUE soit adjugé à Beaupré & Associés Experts Conseils inc., au montant maximal de 362 910,89 \$, taxes incluses, le contrat 988-A no 2 pour les services professionnels multidisciplinaires d'une firme d'architecture de paysage pour divers projets à l'arrondissement, pour une durée maximale de 24 mois ;

QUE soit approuvé le projet de convention de services professionnels à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Beaupré & Associés Experts Conseils inc ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1166329010

CA16 10 292

Adjuger à Enseignes CMD inc., au montant de 48 069,90 \$, taxes incluses, le contrat pour la fabrication et l'installation de 11 stèles d'identification signalétique et 2 panneaux d'identification signalétique.

Appel d'offres 16-15360 / 1 soumission

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Enseignes CMD inc., au montant de 48 069,90 \$, taxes incluses, le contrat 16-15360 pour la fabrication et l'installation de 11 stèles d'identification signalétique et 2 panneaux d'identification signalétique ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1166085004

CA16 10 293

Adjuger à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., pour une somme maximale de 31 043,25 \$, taxes incluses, un contrat de service professionnel en développement organisationnel et gestion du changement à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Appel d'offres 985-A / 1 soumission

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L., au montant maximal de 31 043,25 \$, taxes incluses, le contrat 985-A pour des services professionnels en développement organisationnel et gestion du changement à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1166819006

CA16 10 294

Accorder une contribution financière de 37 000 \$ à Boscoville pour l'élaboration et la réalisation d'un guide méthodologique du programme « Ma première expérience de travail » de l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec un organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 37 000 \$ à Boscoville pour la réalisation d'un guide méthodologique à l'intention du programme « Ma première expérience de travail » de l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1164988011

CA16 10 295

Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Café-Jeunesse Multiculturel pour la réalisation du Projet de proximité-rue Lapierre dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales et du budget de l'arrondissement et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ au Café Jeunesse Multiculturel pour le projet de proximité-rue Lapierre ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Café-Jeunesse Multiculturel ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1166324006

CA16 10 296

Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à l'organisme La Route de Champlain en vue de la réalisation de son plan d'action: 30 000 \$ pour un soutien au démarrage; 5 000 \$ pour la tenue de l'événement spécial « Fête de la Rivière » qui aura lieu les 27 et 28 août 2016 au parc Aimé-Léonard et accorder les dérogations requises en vertu du règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics pour la tenue de cet événement.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$ l'Association Récréotouristique Montréal-Nord faisant affaire sous «la Route de Champlain» en vue de la réalisation des éléments suivants :

- 30 000 \$ pour un soutien au démarrage.
- 5 000 \$ pour la tenue de l'événement « Fête de la Rivière » qui aura lieu les 27 et 28 août 2016 au parc Aimé-Léonard ;

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

ET QUE soient accordées, dans le cadre de la « Fête de la rivière », les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Dans le cadre de « La Fête de la rivière » qui aura lieu au parc Aimé-Léonard et sur la rivière des Prairies les 27 au 28 août 2016, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- La vente par la tenue de kiosques d'objets et de kiosques alimentaires;
- L'allumage d'un feu de cuisson;
- La marche sur la piste cyclable.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1166145024

CA16 10 297

Accorder une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour la réalisation du projet «Escouade radioactive» et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 26 084 \$ à Boscoville pour le projet « Escouade radioactive » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1164988010

CA16 10 298

Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et Collaborateurs pour la tenue des « Marchés du Nord - Secteur rue de Charleroi » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et Collaborateurs pour la tenue des « Marchés du Nord - Secteur rue de Charleroi » ;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1162577026

CA16 10 299

Accorder une contribution financière de 20 400 \$ à Éco-Nord, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est » et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et l'organisme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 20 400 \$ à Éco-Nord, mandataire du Comité de suivi en sécurité alimentaire (CSSA), pour la gestion des « Marchés du Nord - Secteur nord-est » ;

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et Éco-Nord ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160217008

CA16 10 300

Réaffecter la somme non utilisée de 14 146 \$ pour la réalisation du projet Quartier 21, phase 2, Art de RUI et approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit réaffectée la somme non utilisée de 14 146 \$ à la réalisation du projet Quartier 21, phase 2, Art de RUI ;

ET QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Montréal-Nord en santé.

Adopté à l'unanimité.

20.12 NTA1135995004

CA16 10 301

Accorder une contribution financière de 7 875 \$ aux quatre (4) Sociétés Saint-Vincent-de-Paul oeuvrant sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du programme d'aide d'urgence destinée aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Ste-Colette pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul Conférence St-Rémi pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul Conférence St-Vincent Marie-Strambi pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 375 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul Conférence Ste-Gertrude pour l'année 2016 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1166145017

CA16 10 302

Accorder une contribution financière de 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 6 750 \$ aux 17 clubs de l'Âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2016 réparties de la manière suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 650 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 700 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 650 \$ à l'Âge d'or Sainte-Colette pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Ottawa pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Sainte-Gertrude pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'Âge d'or Saint-Vital pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre récréatif des aînés haïtiens de Montréal-Nord pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Dijon Le Carignan pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section masculine) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club Énergie Plus Saint-Vincent-Marie pour l'année 2016 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1166145018

CA16 10 303

Accorder une contribution financière de 6 266 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet « Challenge O Parc » et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme et une contribution supplémentaire de 1 590,75 \$ à Bouge de là pour le projet « Magie et discothèque silencieuse ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 6 266 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet « Challenge O Parc » ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme ;

QUE soit accordée une contribution additionnelle de 1 590,75 \$ à la compagnie en résidence Bouge de là pour le projet « Magie et discothèque silencieuse » ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1166324004

CA16 10 304

Accorder une contribution financière de 6 000 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord qui répondent au programme de soutien pour l'année 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 6 000 \$ aux 15 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2016, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Les Cascades pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc. pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or des aînés Complexe Gouin-Langelier pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or le Riverain – Les tours Gouin pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs Les 2 Colombes pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Comité des Loisirs - Résidence Sault-au-Récollet pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Tourterelles des Habitations Pelletier pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 450 \$ à Les Loisirs de Fontainebleau pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence du Confort pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Manoir Aimé-Léonard pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Comité des loisirs du Centre d'hébergement Champlain-de-Gouin (CSHLD) pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ aux Loisirs Bellevue - Résidences Bellevue (Gouin) inc. pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or de la Résidence Caroline pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ au Comité des Loisirs du Manoir Louise pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Les Habitations Les Boulevards pour l'année 2016 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1166145020

CA16 10 305

Accorder une contribution financière de 3 850,24 \$ à la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour le programme d'affichage Charleroi pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 850,24 \$ à la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) Montréal-Nord pour le programme d'affichage Charleroi pour les années 2014-2015 et 2015-2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1161959004

CA16 10 306

Accorder une contribution financière de 3 750 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui aura lieu les 27 et 28 août au parc Ottawa et sur la rue Fleury Est.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 750 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du nord de Montréal pour la tenue de l'événement « Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord » qui aura lieu les 27 et 28 août au parc Ottawa et sur la rue Fleury Est ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1166145025

CA16 10 307

Accorder une contribution financière de 3 300 \$ aux organismes de loisirs suivants: 1 450 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude; 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette; 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille et 250 \$ au 188^e groupe Sainte-Colette (scouts marins) pour l'année 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 450 \$ aux Loisirs Sainte-Gertrude pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 1 250 \$ aux Loisirs Sainte-Colette pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 350 \$ aux Loisirs Saint-Camille pour l'année 2016 ;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au 188^e groupe Sainte-Colette (scouts marins) pour l'année 2016 ;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1166145019

CA16 10 308

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour son projet spécial « Tournoi de basketball de rue » qui a eu lieu du 2 au 7 août 2016 au parc Le Carignan.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour son projet spécial « Tournoi de basket de rue » qui a eu lieu du 2 au 7 août 2016 au parc Le Carignan ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1166145016

CA16 10 309

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour son projet spécial « Urbanifest » qui aura lieu le 26 août 2016 au parc Le Carignan.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ à Café Jeunesse multiculturel pour son projet spécial « Urbanifest » qui aura lieu le 26 août au parc Le Carignan ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1166145015

CA16 10 310

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2016 » qui aura lieu le 16 août 2016 au parc Gouin.

**M. Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter.
(M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme)**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ au Centre des jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc. pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2016 » qui aura lieu le 16 août 2016 au parc Gouin ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1166145014

CA16 10 311

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour son projet spécial « 10 ans ça se fête » qui aura lieu le 12 août 2016 au parc Sauvé et les 13 et 14 août 2016 au parc Le Carignan.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 000 \$ à Évolu-Jeunes 19-30 ans pour son projet spécial « 10 ans ça se fête » qui aura lieu le 12 août 2016 au Parc Sauvé et les 13 et 14 août au parc Le Carignan ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1166145023

CA16 10 312

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fédération Puglia de Montréal dans le cadre de l'évènement « Saveur de la Puglia » qui a eu lieu le 7 août 2016, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Fédération Puglia de Montréal dans le cadre de l'évènement « Saveur de la Puglia » qui se tiendra le 7 août 2016 et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1160630033

CA16 10 313

Accorder une contribution financière de 400 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens dans le cadre de la Semaine Italienne Montréal 2016 qui se tiendra du 5 au 14 août prochain, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens dans le cadre de la Semaine Italienne Montréal 2016 qui aura lieu du 5 au 14 août prochain, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1160630034

CA16 10 314

Accorder une contribution financière de 375 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'évènement « Soirée Méritas 2016 » qui aura lieu le 28 octobre 2016 à l'école hôtelière Calixa-Lavallée.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 375 \$ à la ligue de tennis de Montréal-Nord pour la tenue de l'évènement « Soirée Méritas 2016 » qui aura lieu le 28 octobre à l'école hôtelière Calixa-Lavallée ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1166145022

CA16 10 315

Approuver un projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la pointe de l'île (CSPÎ), concernant l'utilisation de certains terrains appartenant à la CSPÎ à des fins municipales.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et la Commission scolaire de la pointe de l'île (CSPÎ), concernant l'utilisation à des fins municipales de certains terrains appartenant à la CSPÎ ainsi que l'utilisation de certains terrains appartenant à la Ville de Montréal sur le territoire de l'arrondissement par la CSPÎ.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1160217011

CA16 10 316

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630030

CA16 10 317

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630031

CA16 10 318

Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1160630032

CA16 10 319

Approuver un financement maximum de 55 000 \$ par la Ville centrale pour le prolongement d'un poste temporaire de bibliothécaire dans le cadre de la reconduction du projet d'agent de liaison de la Division des bibliothèques pour la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 et autoriser une dépense de 10 317 \$ représentant l'excédent de la rémunération.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accepté un financement maximum de 55 000 \$ par la Ville centrale pour le prolongement d'un poste temporaire de bibliothécaire (Emploi : 400500 – Poste : 60995) dans le cadre de la reconduction du projet d'agent de liaison de la Division des bibliothèques, du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ;

QUE soit autorisé le financement par l'arrondissement de l'excédent de rémunération nécessaire au montant de 10 317 \$ pour cette même période ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1166819004

CA16 10 320

Autoriser une dépense de 20 196,61 \$, taxes incluses, auprès de 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour l'acquisition d'une automobile Versa Note, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense de 20 196,61 \$, taxes incluses, auprès de 7228821 Canada inc. (Cité Nissan) pour l'acquisition d'une automobile Versa Note, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et cette firme (CG14 0070) ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1163602014

CA16 10 321

Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement à participer au projet « Lire c'est payant » qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 15 au 30 octobre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE les bibliothèques de l'arrondissement soient autorisées à participer au projet « Lire c'est payant » qui se déroulera dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 15 au 30 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1166819005

CA16 10 322

Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement R.R.1562.030 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu no 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les clôtures.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.030 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu no 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les clôtures.

ET QUE soit déposé le projet de Règlement R.R.1562.030 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.030 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu n° 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les clôtures ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1167346001

CA16 10 323

Donner un avis de motion et adopter le projet de Règlement R.R.1562.029 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'ajouter des dispositions spéciales applicables à la zone C1-594.

AVIS est donné par Mme Sylvia Lo Bianco qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.029 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'ajouter des dispositions spéciales applicables à la zone C1-594 ;

ET QUE soit déposé le projet de règlement R.R.1562.029 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.029 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin d'ajouter des dispositions spéciales applicables à la zone C1-594 ;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1160217012

CA16 10 324

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 juillet 2016, à 18 h 45 et adopter le règlement RGCA09-10-0006-7 intitulé « Règlement modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'abroger le chapitre 7 - Rue de Charleroi ».

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'abroger le chapitre 7 - Rue de Charleroi a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 13 juillet 2016, à 18 h 45 ;

ET QUE soit adopté le Règlement RGCA09-10-0006-7 modifiant le Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'abroger le chapitre 7 - Rue de Charleroi.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1160217006

CA16 10 325

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le règlement R.R.1562.028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales ».

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1160576010

CA16 10 326

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter le règlement R.R.1562.028 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales ».

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture ;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement R.R.1562.028 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'intégrer des dispositions relatives aux boîtes de collecte de dons et de modifier les dispositions relatives aux ventes-débarras et aux terrasses commerciales.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1160576010

CA16 10 327

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-026 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif), le tout en vertu du « Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble », et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat de la secrétaire d'arrondissement suite à la demande d'approbation référendaire relative au second projet de résolution PP-026 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif), le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1160576016

CA16 10 328

Déposer le certificat de la secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-026 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015, avenue de Bruxelles, par des usages de la classe d'usage Cd (divertissement culturel et sportif), le tout en vertu du « Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble », et ce en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

Il est proposé par Mme Monica Ricourt

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-026 visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 10015 avenue Bruxelles, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

POUR LE PROJET :

De déroger à l'article 92 du R.R.1562 pour la grille I10-253 afin d'autoriser l'occupation du bâtiment par les usages de la classe d'usage commercial d (divertissement culturel et sportif) ;

Et à cette fin, d'assortir cette autorisation des conditions suivantes :

- L'obligation de déposer un plan de réaménagement du stationnement et de verdissement du site pour l'approbation par le CCU dans un délai de 8 mois suivant l'entrée en vigueur de l'autorisation ;
- L'imposition d'une garantie financière de 6 000 \$ pour le dépôt et la réalisation du plan de réaménagement du stationnement et de verdissement.

Toutes les autres dispositions de la réglementation continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1160576016

CA16 10 329

Accorder, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2016, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), c) et f) de l'article 12, du paragraphe a) de l'article 17 et de l'article 20 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau et les édifices publics ;

Dans le cadre de « 10 ans ça se fête » organisé par Évolu-Jeunes au parc Sauvé et Le Carignan et qui aura lieu du 12 au 14 août 2016 de 17 h à 19 h au parc Sauvé et de 14 h à 21 h au parc Le Carignan, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La présence et la consommation d'alcool dans le cadre du 5 à 7 du 12 août ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics.

Dans le cadre l'événement « Hoodstock 2016 » organisé par Un itinéraire pour tous au parc Henri-Bourassa qui aura lieu le 13 août de 10 h à 23 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue d'un kiosque alimentaire ;
- La présence de citoyens et de membres de l'organisation après 23 h ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de « Urbanifest » organisé par Café-Jeunesse Multiculturel au parc Le Carignan qui aura lieu le 26 août de 15 h à 2 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Symposium d'arts visuels de Montréal-Nord organisé par les Artistes en arts visuels du nord de Montréal au parc Ottawa et qui aura lieu le 27 août de 10 h à 19 h et le 28 août de 10 h à 17 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La présence et la consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue de kiosques d'objets et de kiosques alimentaires ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de « Touskirock » organisé par Café-Jeunesse Multiculturel au parc Aimé-Léonard qui aura lieu le 10 septembre de 12 h à 22 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels) ;
- La présence et la consommation d'alcool ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La vente par la tenue de kiosques d'objets et de kiosques alimentaires ;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Classique de course à pied de Montréal-Nord organisé par le Club de natation et de plongeon de Montréal-Nord au parc Aimé-Léonard, sur la piste cyclable, sur le sentier pédestre, sur le boulevard Gouin Est et sur les rues à proximité entre les boulevards Langelier et Saint-Michel qui aura lieu le 23 octobre de 9 h à 13 h, permettre :

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La pose d'affiches, d'enseignes, de placards, de panneaux ou d'annonces conformément aux exigences de la direction des travaux publics ;
- La course sur la piste cyclable.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1166450003

CA16 10 330

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'implantation d'un transformateur sur socle dans la marge avant secondaire et l'implantation de 22 cases de stationnement au lieu des 30 existantes pour le 3700, rue Fleury. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soient accordées, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, l'implantation d'un transformateur sur socle dans la marge avant secondaire et l'implantation de 22 cases de stationnement au lieu des 30 existantes ;

QUE ces dérogations mineures soient conditionnelles à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 414 344 du cadastre du Québec, soit le 3700, rue Fleury.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1167161015

CA16 10 331

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre une cour arrière d'un minimum de 22% au lieu de 25% pour le 10932, avenue de Paris. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une cour arrière d'une dimension de 22% de celle du terrain plutôt que le 25% exigé ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 1 414 078 du cadastre du Québec, soit le 10932, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1167161013

CA16 10 332

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre que la superficie du dernier étage soit de 18% de celle du rez-de-chaussée au lieu de 80 % pour le 3681, boulevard Henri-Bourassa. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, que la superficie du dernier étage soit de 18% du rez-de-chaussée plutôt que le 80% exigé ;

QUE cette dérogation mineure soit conditionnelle à ce que le bâtiment bénéficiant de celles-ci ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux ;

ET QUE ces dérogations mineures soient appliquées sur le lot 5 444 890 du cadastre du Québec, soit le 3681, boulevard Henri-Bourassa Est.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1167161014

CA16 10 333

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la construction d'un duplex avec logement au sous-sol pour le 10932, avenue de Paris, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un duplex avec un logement au sous-sol, le tout en conformité avec les plans préparés par Dessin-Design inc. datés du 9 juin 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une garantie financière conforme aux exigences de la DAUSE, d'un montant de 1 000 \$ pour l'exécution des travaux de plantation qui devront être approuvés par la DAUSE ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 414 078 du cadastre du Québec, soit le 10932, avenue de Paris.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1167161012

CA16 10 334

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal pour le 4724, boulevard Gouin est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Monica Ricourt

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment par du bois véritable de style maibec ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 124 du cadastre du Québec, soit le 4724, boulevard Gouin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1167161011

CA16 10 335

Statuer sur une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre la démolition d'une maison unifamiliale et la construction d'un triplex avec logement au sous-sol pour le 11125, avenue Drapeau, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un triplex avec un logement au sous-sol, le tout en conformité avec les plans préparés par DKA architectes inc. datés du 17 juin 2016 ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle au dépôt d'une garantie financière conforme aux exigences de la DAUSE, fixée à 3% de la valeur totale des travaux ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 129 du cadastre du Québec, soit le 11125, avenue Drapeau.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1167161010

CA16 10 336

Nommer Mme Marie-Claude Fournier à titre de conseillère en planification à la Direction d'arrondissement, en période d'essai de 12 mois, à compter du 15 août 2016, en vue d'un statut permanent.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Marie-Claude Fournier, matricule 100175884, à titre de conseillère en planification à la Direction d'arrondissement (Emploi : 302240 – Poste : 68159), en période d'essai de 12 mois à compter du 15 août 2016, en vue d'un statut permanent à cet emploi ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1161963004

CA16 10 337

Nommer Mme Sylvia Lo Bianco, mairesse suppléante pour la période du 9 août 2016 au 31 décembre 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Sylvia Lo Bianco, mairesse suppléante pour la période du 9 août 2016 au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1164848003

CA16 10 338

Déposer au conseil municipal le bilan annuel 2015 sur l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé au conseil municipal le bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord relatif à l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Adopté à l'unanimité.

60.01 1163602013

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 50, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

M. Richard Siméo

Coûts de réparation de la rue suite à la réparation des entrées d'eau et d'égout privés
Dépôt de photos

M. Yvon Leclerc

Fêtes du Canada – Interdiction de prise de photos lors des événements

M. Alexandre Popovic

Demande d'accès à l'information – Obtention des vignettes du groupe MU.
Dépôt de documents concernant la demande d'accès aux documents

M. Louis Langevin

Transfert de la propriété des ruelles aux propriétaires riverains.

Mme Hanachi Radhée

Réfection de la rue et coût de construction d'une entrée charretière
Dépôt d'une lettre

M. Marco Veillette

Hauteur de l'entrée charretière et dommages à un véhicule

M. Filosa

Largeur de la rue Belleville et problèmes de stationnement et de circulation près du parc
Problèmes de vandalisme dans le parc.

Mme Sophie Joseph

Activités estivales de 2017 et ajout d'un Festival interculturel de Montréal-Nord
Dépôt de la demande

M. Serge Cholette

Intensité du jet d'eau installé au parc Monty – Problématique encore existante
Dépôt de photos

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 septembre 2016.